

MODIFICATION D'ACTIVITE

Le dossier de formalité doit être constitué des documents suivants :

- **L'imprimé P2 CM** : en deux exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.
Préciser sur l'imprimé :
 - la totalité des activités exercées telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante
 - les activités ajoutées et/ou supprimées en observations

- **Le fonds**

Par création :
Aucune pièce demandée.

Par achat :
 - Copie de l'acte d'achat du fonds signé des deux parties et enregistré auprès des impôts, ou acte notarié. Si la jouissance du local n'est pas énoncée dans l'acte, copie du bail signé des deux parties.
 - Copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec nom du journal et date de parution.
Par location gérance :
 - Copie du contrat de location gérance signé des deux parties. Si la jouissance du local n'est pas énoncée dans l'acte, copie du bail signé des deux parties.
 - Copie du [journal d'annonces légales](#) ou attestation de parution avec nom du journal et date de parution.

- **Si l'activité est réglementée**
 - Copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
 - Si adjonction ou modification d'une activité ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulante »).
 - Si suppression de l'activité ambulante, joindre la carte de commerçant ambulante.

- Un [pouvoir du mandataire](#) signé des deux parties si la formalité est effectuée par un intermédiaire.



Coût de la formalité

Frais Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)

- Sur établissement principal :
 - Si suppression d'activité ou adjonction d'activité par création : 93.70 euros
 - Si adjonction d'activité par location gérance : 96.39 euros
 - Si adjonction d'activité par achat : 54.08 euros

- Sur établissement complémentaire :
 - Si suppression d'activité ou adjonction d'activité par création : 48.70 euros
 - Si adjonction d'activité par location gérance : 51.39 euros
 - Si adjonction d'activité par achat : 54.08 euros

Frais CFE : 70.00 euros + **30 euros (si établissement d'une carte de commerçant ambulant)** par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCI LYON METROPOLE ou par carte bancaire (pour le site de Lyon uniquement) ou en espèces (merci de prévoir l'appoint)